IMT Nuremberg Archives

H – 1297

International Court of Justice

H1297 – 0001

H1297 - 0002

P l a i d o i r i e

de l'Avocat Dr. Rauffmann pour l'accusé Kaltenbrunner

Le procès dans le courant d'une Révolution

Monsieur le Président! Messieurs de la Cour!
Ce procès appartient à l'histoire universelle! mais de l'histoire universelle pleine de tension révolutionnaire: Les esprits qu'on invoquait, sont plus forts que le cri des peuples torturés réclamant la justice et la paix. Depuis la déification de l'homme et l'humiliation de Dieu, le chaos afflige l'humanité, comme une conséquence nécessaire et une punition de l'humanité par des guerres, des révolutions, la famine et le désespoir. Même si ma patrie porte la plus grande faute de l'expiation la plus lourde qu'un peuple ait jamais accomplie, mon peuple l'accomplit de façon permanente!

Les moyens pour le rétablissement de la propérité si ardemment désirée sont cependant faux, car secondaires. Aucun de mes auditeurs ne se trouve dans la possibilité de me démentir, si j'affirme que ce procès ne commence pas à la fin d'une période d'injustice pour la clore; il est entouré par les flôts d'un fleuve furieux à la surface duquel flottent désespérement à la dérive les ruines d'une civilisation protégée pendant des siècles; dans le fond démoniaque et profond de ce fleuve guettent les hommes qui haissent le dieu vrai, les ennemis de la religion chrétienne et par conséquent les adversaires de toute justice.

H1297 - 0003

L'ordre international européen dont ma patrie était une partie vitale, est gravement malade. Elle souffre d'esprit de négation et de l'humiliation de la nature humaine dans sa dignité. Rousseau aurait maudit ses maximes, s'il avait vécu la réfutation radicale de ses thèses au cours de ces années du 20ème siècle- Les peuples avaient annoncé la "liberté" de la grande révolution, mais au cours de 150 ans seulement ils ont engendré au nom de cette liberté même ce monstre de servitude, de cruel esclavage et d'impiété

page 1 suite (fin)

H1297 - 0004

qui savait se dérober à la justice terrestre, mais n'a pu se soustraire au Dieu vivant.

LE TRIBUNAL DEVANT L'HISTOIRE

Ce Tribunal doit pouvoir soutenir un jour, dans la connaissance de sa tâche et de sa mission, le regard scrutateur de l'histoire. Je ne doute pas que les juges choisis s'efforcent à servir la justice qui leur apparait. Malgré cela cette tâche n'est-elle pas insoluble? Le Procureur général américain a déclaré que dans son pays les procès importants commencent rarement avant un délai d'un ou de deux ans, Je n'ai pas besoin d'expliquer la vérité profonde de cette méthode. Est-il possible aux êtres humains déchirés entre l'amour et la haine, la justice et la vengeance, de conduire un procès immédiatement après la plus grande catastrophe connue de l'humanité et talonnés constamment par les exigences des statuts qui exigent une procédure rapide; est-il possible, dis-je, aux êtres humains de conduire ce procès de telle manière qu'ils méritent encore la reconnaissance des peuples quand les eaux de ce deuxième déluge seront rentrées dans leur lit?

N'aurait-on pas dû peut-être utiliser justement pour ce procès le précepte mentionné de la distance entre le crime et l'expiation.

H1297 - 0005

Dr. No

Plaidoyer

Le justice ne peut être créée que si le Tribunal possede cette liberté et cette indépendance intérieures qui ne se sentent soumises a rien d'autre que la conscience et a Dieu, lui-même. Dans ma patrie, cette façon sacrée d'agir

-2 suite 1 et fin-

H1297-0006

Dr. No.
Plaidoyer.

était tombé généralement dans l'oubli, tout particulièrement dans les milieux politiques supérieurs de la nation - Hitler avait avili le droit au niveau d'une prostituée lui permettant d'atteindre son but.- Mais le tribunal veut prouver au monde que les peuples ne trouveront leur profit que dans le droit lui-même. Et nulle autre pensée ne pourrait éveiller chez les gens biens intentionnés plus de joie et de confiance que la justice désintéressée.

.. Je ne veux exercer nulle critique, qui n'aurait d'ailleurs pas de chance de succès contre la loi fondamentale du Statut, mais je pose la question suivante: a-t-on jamais trouvé dans le monde le droit pouvait-on même trouver le droit, quand la puissance payait son tribut à la raison. Tout en accordant à ses adversaires une procédure régulière , mais quand, en même temps, elle ne pouvait pas se décider à couronner la remise de son tribut à la raison par l'institution d'un tribunal vraiment international ; et même si 19 nations ont reconnu l'idée du droit du Statut - nous l'ignorons, mais M. le Juge Jackson a attiré notre attention là-dessus : il est beaucoup plus difficile d'appliquer le droit immuable.

H1297 - 0007

Le procureur général américain a expliqué avec énergie qu'il ne pensait pas à accuser tout le peuple allemand, mais les procès-verbaux de ce tribunal, que l'histoire examinera un jour avec attention, contiennent cependant beaucoup d'éléments faux et par conséquent beaucoup d'amertume pour nous, allemands; ils contiennent aussi, malheureusement des questions formelles et reitérées du Ministère Public français: Dans quelle mesure, dit-il, p.ex., certains crimes contre l'humanité commis en Allemagne ou hors de l'Allemagne ont-ils été connus par la population; l'accusation française a même posé formellement la question suivante: "Ces actes d'atrocités pouvaient-ils rester inconnus du peuple alle-

H1297 - 0008

mand ou en a-t-il en connaissance? Ces questions ainsi posées et d'autres analogues [illegible] ne sont pas propres à résoudre un problème aussi lourd et tragique conformément à la vérité. Dans la mesure où l'esprit du mal l'emporte dans un peuple, croît et se développe organiquement de façon permanente, dans cette mesure chaque être raisonnable porte la faute de la catastrophe qui a atteint son peuple. Mais même cette faute, qui relève du domaine métaphysique, ne pourrait devenir la faute collective d'un peuple si chaque membre de ce peuple n'avait une faute individuelle à porter. Mais qui serait autorisé à constater cette faute sans avoir étudié chaque circonstance particulière? Le problème devient encore plus difficile si l'on voulait de constater la soit-disant faute du peuple dans les crimes contre la paix, l'humanité etc., crimes commis pendant les dernières années par l'Etat omnipotent, sous quelque forme qu'ils aient été commis. Il faudrait considérer de la façon la plus précise la situation du Reich avant 1933.

H1297 - 0009

On l'a vu assez ici et je n'en parle pas. Hitler revendique pour lui seul des concepts de grande valeur tels que l'ardeur au travail proverbiale allemande, la simplicité, le sens de la famille, l'esprit de sacrifice, la noblesse du travail et cent autres choses encore. Des millions croyaient, des millions ne croyaient pas. Les meilleurs entre les hommes n'abandonnaient pas l'espoir de pouvoir détourner la tragédie qu'ils pressentaient Ils se jetèrent dans le courant des évènements, rassemblèrent les bons et combattirent ouvertement ou clandestinement les méchants. Peut on en vouloir à l'homme du peuple simple et sans culture de n'avoir pas été enclin à refuser de prime abord d'accorder une créance quelconque à Hitler qui s'entendait à se faire passer pour un amant de la vérité et montrait sans cesse aux amoureux de la paix le rameau d'olivier brandi bien haut ? Après la prise du pouvoir, de larges couches du peuple allemand pouvaient effectivement se sentir solidaires de beaucoup d'autres peuples de la terre. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Hitler soit peu à peu, avec l'approbation ou l'indulgence de l'étranger, paré du nimbe de l'homme du siècle. Seul l'allemand qui a vécu en Allemagne dans les années passées et n'a pas exploré l'espace allemand de l'étranger, pour ainsi dire avec une longue vue, est en fin de compte justifié à rendre compte d'une manière définitive des réalités historiques d'une méthode de dissimulation, de la psychose de la crainte et de l'impossibilité pratique de changer le régime, et de satisfaire ainsi l'exigence du Reich invitant l'historien à établir "comment c'était".

Fallait-il donc que les travailleurs manuels ou les paysans, les commerçants ou les ménagères etc ... exigeassent catégoriquement un changement de Hitler ou de Himmler ? Que les accusateurs

.....

H1297 - 0010

veuillent bien y répondre eux-mêmes, mais je crois pour ma part qu'il n'y a pas dans ma patrie moins d'hommes attachés à un idéal et héroïques que dans tout autre pays. On ne pourra jamais établir quel a été le nombre des Allemands ayant connu et approuvé les camps de concentration, leur nombre, leur terreur etc...Ce n'est que si l'on pouvait relever dans l'âme de chaque Allemand pris en particulier cette connaissance et cette approbation, tout en tenant compte de l'ensemble des circonstances générales et particulières dans l'Allemagne des I2 dernières années, connaissance et approbation qu'il n'y a pas lieu de discuter ici, ce n'est qu'ainsi qu'on pourrait déclarer ceux-ci et eux seulement coupables dans cette mesure. Je ne crois donc pas qu'il soit juste de substituer avec plus ou moins d'extension au principe de la responsabilité individuelle r connu par toutes les nations civilisées celui

H1297 - 0011

de la faute collective qui a été malheureusement appliqué à un peuple par le régime national-socialiste aussi et aurait pu conduire à l'extermination totale de celui-ci. Puisse le préambule du traité de Versailles, ce documnt du XX° siècle qui fut si lourd de conséquences, ne pas connaitre de renouvellement.

La mission de la défense

Nous, défenseurs, ne surestimons absolument pas notre rôle dans ce tribunal, d'ailleurs avons nous réellement une mission ? Un défenseur, placé en face de tels excès de la raison et de la morale humaine, peut il encore se reconnaitre une mission ? Et nous appartenons justement au peuple au sein duquel s'est accomplie la naissance du mal qui est survenu réalité. Que pourrait encore avoir à dire aux autres peuples le défenseur [illegible] ? Et pourtant le statut de ce tribunal a prévu l'organisation de la défense. Nous nous dressons contre la pensée qu'il pourrait là s'agir d'un simple geste; ce ne peut donc être que le sentiment du droit qui nous convie à intervenir ici, et ce sentiment veut la justice et la vérité, et il n'est pas de vérité sans amour. Elle constitue le principe dernier et suprême qui

H1297 - 0012

ait du faire échec dans ma patrie, hélas trop souvent épuisée, celui de la haine. La haine et la fierté présidaient et président à l'origine de tout effondrement. C'est donc cette équité que nous servons et à laquelle nous aspirons du plus profond du coeur. L'erreur et la vérité sont en ce procès étrangement mêlés, plus qu'elles ne l'ont jamais été dans une grande cause criminelle. L'enjeu en est de la plus haute importance. Dans le plus profond recoin de l'âme des victimes torturées sommeillent désormais ces sombres forces de la haine et de la vengeance qui estompent l'image inscrite dans la mémoire de chaque individu aux dépens de la vérité et incitent, au mépris du serment, à ajouter aux faits qui se sont produits ou à céler certains d'entre eux, et qui rendent difficile au juge terrestre la tâche de dire le juste droit,

. Le fait de tenter de faire apparaître la vérité élève le défenseur à la dignité d'auxiliaire de la justice. Mais avec cela se trouve remplie la mission de la défense. Elle autorise le défenseur, non seulement à mettre en doute la crédibilité des témoins, mais aussi celle des documents et avant tout des rapports de gouvernement. Elle

H1297 - 0013

autorise le défenseur à déclarer devant le monde entier que des rapports de ce genre, même s'ils sont admis dans le Statut à titre de preuves, ne peuvent être pris en considération qu'avec la plus grande prudence. Aucun accusateur, aucun défenseur, aucun délégué neutre ne pouvait agir sur leur émission. Ces déclarations ont été accomplies il est vrai dans l'empire du droit, mais aussi sous celui de la puissance.

H1297 - 0014

Il faut que le défenseur puisse faire plus devant ce Tribunal. Que le peuple ou une grande partie du peuple, dans sa recherche du bonheur et de la paix, ait fait du représentant d'une doctrine fausse et effrayante un chef, et je dirai, un demi-dieu, que ce chef ait abusé d'une manière absolument inimaginable de la crédulité de ses partisans, que ce peuple devenu vraiment esclave, n'ait plus trouvé alors assez de force pour résister ouvertement en temps utile et qu'il ait été précipité dans un immense abîme de destruction de toute son existence nationale, politique, morale et économique: tout celà est tragique dans la véritable acception du mot. Si l'on avait demandé à l'homme de la rue, à la mère à son foyer, à ses fils et ses filles, s'ils voulaient la paix ou la guerre, jamais ils n'auraient - de leur plein gré - choisi la guerre. Ce qui manque dans ce procès, c'est la présence de l'homme dont l'esprit démoniaque fut la source première à laquelle les dirigeants du régime et bien des Allemands puisèrent leur esprit, affermirent leur volonté, firent taire leurs doutes, renouvelèrent leurs forces, endurcirent leur erreur, et à laquelle plus d'un d'entre eux, étouffa sa conscience. Hitler manque au banc des accusés. La propagande a, pendant des années, répété cette phrase: "Hitler, c'est l'Allemagne et l'Allemagne, c'est Hitler". Mais cet homme n'était pas un Allemand, il n'appartenait même pas à un autre peuple, il était en dernier ressort, le fils légitime du Mal, camouflé et méconnaissable pour beaucoup de gens. Qui pourrait me donner tort? Dans son testament, il laissa tomber le masque tout à fait en déclarant qu'il ne

H1297 - 0015

verserait pas une larme pour l'Allemagne en cas de défaite. Il se tua lui-même avec ses comparses et découvrit ainsi son fond lâche et laid, dans toute sa bassesse. Mais les peuples devraient avoir pitié du peuple qu'il commandait.

Himmler, puisant lui-même à cette source noire, déclara aux hommes des kommandos de l'Est que le Fuehrer prenait sur lui la responsabilité de leur travail sanglant, et le témoin Ohlendorf qui admit lui-même la "liquidation" de 90.000 hommes, femmes et enfants, déclara à plusieurs reprises qu'il n'avait pas "assassiné", mais "tué". Le monde reconnaît-il à ces signes qui pourraient se multiplier par centaines,

H1297 – 0016

que derriere les évenements de ces dernieres années, en Allemagne, se faisait un travail métaphysique formidable?

H1297 - 0017

Le développement historique de la pensée en Europe

L'ascension et la chute d'Hitler, unique par leurs proportions et leurs conséquences, peuvent être considérées, sous quelque face que ce soit : sous la face de l'exposition historique de l'histoire allemande ou sous celle du caractère soi-disant prépondérant des éléments de l'économie, des couches sociologiques des hommes, des conditions éthniques et du caractère des Allemands, ou des erreurs commises dans le domaine politique par les autres qui habitent la même maison, frères et soeurs de la famille du peuple : tout ceci complète il est vrai, l'image de l'analyse, mais ne fait ressortir qu'une connaissance et des vérités partielles. La raison la plus profonde et en même temps la plus néfaste du phénomène Hitler se trouve dans le domaine métaphysique. L'issue de la 2ème guerre mondiale était inévitable. Evidemment, celui qui ne voit le monde et ses apparences que du point de vue des problèmes économiques, peut croire que la guerre mondiale la première comme la deuxième, aurait pu être évitée par le partage raisonnable des biens de cette terre. Si on les considère séparément, les conditions économiques ne pourront jamais changer la face du monde à elles seules; c'est pourquoi le changement des conditions de vie extérieures du peuple allemand, le fait qu'elles ont empiré, la démoralisation de l'âme nationale par le traité de Versailles, l'inflation, le chômage considérable et bien

H1297 – 0018

d'autres choses encore, sont devenues le motif extérieur pour Hitler. Il se peut que des catastrophes soient retardées peut-être de quelques années ou dizaines d'années lorsque certaines conditions de vie extérieures donnent une apparence plus heureuse à l'existence des peuples et des hommes entre eux-. Mais jamais une idée malsaine ne pourra être effacée par la situation économique seulement et être rendue inoffensive pour l'individu et pour les peuples, à moins que les hommes ne surmontent cette idée et la remplacent par de meilleures.

. C'est dans la facon dont les hommes et les peuples

H1297 - 0019

prononcent le nom de Dieu, dit le fameux Donosw Cortes, que se trouve la solution des problèmes les plus redoutés. Nous avons là l'explication de la mission providentielle des divers peuples, des races, des grandes évolutions de l'Histoire, de l'ascension et de la chute des empires terrestres, des conquêtes et des guerres, des différents caractères des peuples, de la physionomie des nations, et même de leur bonheur variable. Mr. de Menthon a essayé d'analyser l'esprit du national socialisme. Il a parlé du "péché contre l'esprit" dont tous les crimes étaient nés, il appelle le national socialisme une forme plus grossière du darwinisme, il fait remarquer que l'esprit national-socialiste condamne l'humanisme.

et voit

, dans l'abjuration du christianisme, la cause profonde du régime.

Je veux ajouter ce qui suit: Hitler n'était pas un météore dont la chute était incalculable et imprévisible, Il était le représentant d'une idéologie athéiste et matérialiste au dernier degré

Le fait que la suppression du national socialisme par la défaite totale de l'Allemagne et partant la délivrance du monde du danger allemand annoncé par tous les peuples, n'aient pas amené d'amélioration, donne suffisamment matière à réflexion.

H1297 - 0020

Les coeurs n'ont pas trouvé la paix, l'existence n'a pas retrouvé le calme. Sans doute la défaite d'un Etat puissant avec toutes ses forces physiques et morales, aura-t-elle toujours une longue répercussion, de même qu'un lac est agité quand on lance une grosse pierre dans ses eaux calmes. Mais ce qui se produit actuellement en Europe et dans le monde est bien plus que la simple diminution de l'effet d'un tel évènement et c'est aussi quelque chose de tout différent. Pour garder l'image, les vagues du lac remontent de nouveau du fond,

H1297 - 0021

elles sont englouties par des forces mystérieuses surgissant toujours à nouveau; c'est de ces idées agitées, menant aux catastrophes des peuples, que j'ai parlé, et personne ne saurait me contredire quand j'affirme que tous, vainqueurs et vaincus, vivent dans la crise qui trouble la conscience des individus et des peuples comme un cauchemar terrible, apparemment inévitable, et qui cherche par delà la punition infligée à l'individu coupable, les moyens d'éviter à l'humanité une catastrophe encore plus grande.

Dans ses " Confessions d'un révolutionnaire", Proudhon, le socialiste à l'esprit fin, a écrit ces mots dignes de réflexion : " tout grand problème politique comporte toujours un problème théologique ". Il a imprimé ces mots il y a 100 ans. C'est un fait d'une actualité brûlante que le Général britannique Mac Arthur ait répété ces mots profonds dans leur sens général, lors de la signature de l'acte de capitulation du Japon, en disant : " Si nous ne créons pas un régime meilleur et plus grand, la mort frappera à notre porte, le problème est au fond un problème théologique."

Les variations des valeurs religieuses fait l'histoire. Elles sont le ressort le plus puissant du processus culturel de l'humanité. Laissez-moi vous exposer en peu de mots et dans les grandes lignes, la paternité spirituelle du national-socialisme :

Renaissance, Subjectivisme, Revolution française, Libéralisme,
national-socialisme.

Le bruit de la grande lutte entre le moyen-âge et les temps modernes a rempli les siècles passés jusqu'à nos jours. En ont été victimes depuis 1914 pour la première fois les femmes, depuis 1939 pour la première fois les enfants. La bataille apocalyptique fait rage autour des valeurs vieilles de 2.000 ans, que représente l' Occident, patrie de la culture objective, comme de la culture personnelle de l'humanité. Son objet, c'est l'humanisme anthropocentrique qui s'accroit sans cesse et qui fait des hommes la mesure de toute chose , c'est là sécularisation du religieux. Elle s'annonce dans la Renaissance, se précise nettement dans le classicisme du 17ème siècle et du 18ème siècle dans les mouvements intellectuels du 19ème siècle.

H1297-0022

Si nombreuses qu'en aient été les raisons et les occasions fondées, le chemin qui passe par la Renaissance et la scission religieuse du I6e siècle s'est révélé comme une fausse route -Tout à son extrémité se trouve provisoirement l'idéologie du National-socialisme- Le National-socialisme atteignit son sommet avec ses partisans d'avant-garde qui réclamaient la guerre à mort contre le christianisme. Aussi cette doctrine était-elle, en son essence même, une idéologie sans amour, et, pour cette raison, elle éteignait la lumière de la raison en ceux qui tombaient sous sa coupe. En cela, le promoteur de cette hérésie a encore proclamé une vérité. Goethe a résolu le problème en ces termes : "L'histoire du monde est le combat entre la foi et l'incroyance". Evoquant les déclarations des esprits les plus éminents de toutes les positions religieuses, je dis que l'histoire des peuples qui fut d'abord un combat pour le droit naturel divin de l'homme, est, depuis 2.000 ans, un combat des esprits pour l'homme chrétien. En fait, ces vérités sont telles qu'on ne peut les mettre en doute même un instant, sans qu'aussitôt la raison ne fléchisse et ne chancelle, errant, désemparée, entre la vérité et l'erreur. Il faut penser que Hitler a rejeté cette attitude admirable de l'homme véritablement bon que nous nommons l'humilité, parce que lui-même avait adopté les doctrines de Machiavel et de Nietzsche, et que maintenant la mesure de l'humiliation infligée au peuple allemand est sans précédents. Il faut penser qu'Hitler a nié les vertus de la pitié et de la miséricorde et que maintenant des millions de femmes et d'enfants élèvent les mains, que maintenant la "justice", qui semblait morte, prend des proportions gigantesques, tandis qu'Hitler s'entourait d'injustice. La véritable et dernière racine de ces funestes mou-

H1297 - 0023

vements modernes qui menacent l'Etat, la Société et la Chrétienté, est ce libéralisme lui-même sans racines, au sens de ce qu'on appelait auparavant humanisme anthropocentrique, comme le nomme Maritain. L'homme et sa raison autonome deviennent la mesure de toutes choses. Une question devrait s'imposer spontanément à tout homme qui pense: pourquoi justement depuis la fin du I9e siècle jusqu'à nos jours des catastrophes humaines se sont-elles produites, catastrophes telles qu'on ne peut, dans toute l'histoire, les mettre en parallèle qu'avec les catastrophes cosmiques. Deux guerres mondiales, avec pour préludes des révolutions, ne peuvent pas être

H1297 - 0024

provoquées par le hasard mais seulement par une évolution fatale de l'espèce humaine sur la base erronée d'une évolution spirituelle et religieuse.

Le rationalisme venant d'Angleterre, fit route vers la France, où elle prit dès son entrée une expression nouvelle Je crois que le paganisme des Antiques n'avait presque aucun rapport avec Voltaire. Aussitôt que le rationalisme fut devenu la religion d'Etat de la France, la révolution française éclata et écrivit en lettres de feu " les droits de l'homme émancipé" sur le ciel de l'Europe. Malgré la proclamation des "droits de l'homme" les hommes pataugeaient dans le sang, comme si c'était le chemin vers la liberté. Un ricanement strident secouait les foules en folie dévant tout ce qui était sacré. Quand la révolution française eut réalisé son Etat fondé sur la raison, les nouvelles dispositions ne se révélèrent pas du tout raisonnables. Comparée aux magnifiques promesses des philosophes, la "fraternité" était une caricature amère et décevante. Bientôt ces idées triomphèrent aussi en Allemagne car, en ce siècle, l'Allemagne tournait vers la France ses regards respectueux et admiratifs La religion révélée devint la pure religion de l'humanité Kant fit le dernier pas; il tira les conséquences extrèmes du principe de la libre recherche. Hegel supprima le Dieu personnel et le remplaça par la raison absolue. L'Etat est tout il est Dieu, sa volonté est une volonté divine, devant lui n'existe aucun droit naturel; il crée la religion, le droit et la moralité, en vertu de sa propre souveraineté. Hitler rendit la souveraineté au peuple en tant que race. Les élèves de Hegel détruisirent complètement tous les fondements moraux de la Société, de l'Etat et du Droit. Seul le génie de

.....

H1297 – 0025

Leibnitz, en qui essayait de se concentrer pour la dernière fois l'esprit de la nation allemande se dressait solitaire au dessus de la mer de la philosophie rationaliste. Voltaire se moquait du penseur allemand non seulement en France, mais même à Berlin. Les noms deNoetzsche et d'autres s'attachent aux dernières étapes. Aucun moderne n'a, comme Nietzsche été jusqu'au bout des idées modernes et exprimé avec une logique intrépide les idées dont devait inévitablement résulter le développement actuel. Ainsi, depuis Caligula et Julien l'Apostat, ce chemin passant par des esprits célébrés par le monde entier mais dont l'activité était réellement pernicieuse, conduit directement à Hitler. Paganisme antique - paganisme moderne; quel est donc le pire ?

C'est pourquoi il n'y a plus d'espérance, comme l'expose avec tant de sagesse Donose Cortes pour les sociétés qui ont échangé le culte sévère de la vérité chrétienne contre le culte idolâtre de la raison. Derrière les sophismes viennent les révolutions et derrière les sophismes viennent les révolutions et derrière les sophistes marchent les bourreaux.

H1297 - 0026

Lorsque Hitler, revenant de la première guerre mondiale, résolut, comme il le dit, de devenir homme politiqué, il déclara avoir trouvé les forces dont les éléments nationaux et sociaux pouvaient empêcher que la misère allemande ne devint une réalité. Mais son idéologie n'était, en somme, qu'un nouveau pas sur le chemin déjà commencé de l'autonomie complète, de ce que l'on appelle la raison naturelle à laquelle il se référait si souvent. Evidemment, il avait ses,modèles. L'apothéose de son propre peuple remonte à FICHTE, l'idéal de la race des seigneurs à NIETZCHE, la relativité de la morale et du droit à Maréchal, le culte de la race du darwinisme. Nous sommes devenus témoins de son effet pratique, car cette voie conduit sans détours aux camps de concentration, à l'anéantissement des autres races, à la poursuite du christianisme. Mais, même les ennemis manifestes du national-socialisme étaient soumis àla même sphère fatale de la "raison naturelle", après qu'ils détruisirent des millions d'habitations dans les villages et villes allemands et envoyèrent dans l'autre monde par leurs bombardements également une grande quantité de femmes et d'enfants qui ne combattaient pas. Le vainqueur non plus, même dans une guerre défensive, n'a pas le droit dans le sens des statuts, d'essayer d'excuser ces évènements par "une nécéssité militaire". Les valeurs culturelles aussi de cette ville, dans laquelle siège ce tribunal, ou bien de Dresde, Francfort et de beaucoup d'autres villes étaient la propriété spirituelle de l'Occident tout entier. Tout cela, ainsi que l'immense détresse du flot d'émigrés de l'Est et le sort des prisonniers de guerre, appartient au thème de l'analyse de l'histoire psychologique du national-socialisme.

H1297 - 0027

KALTENBRUNNER est-il coupable!

Tel est l'ensemble de la situation morale dans laquelle apparait l'accusé Dr. Kaltenbrunner. La patrie saignait déjà de mille blessures dans son âme sensible comme dans sa force gigantesque. Cet homme est-il coupable? Il a nié sa faute, et l'a pourtant reconnue. Voyons ce qui est juste:

Comme je l'ai spécifié dans l'introduction, Kaltenbrunner était, jusqu'en 1943, en comparaison avec les autres personnalités ici accusées, un homme presqu'inconnu en Allemagne, en tout cas l'homme qui n'avait presque pas eu de contact avec le public allemand et avec les autres fonctionnaires du regime. Déjà à l'époque, où le sort poussait le peuple allemand militairement, économiquement et politiquement vers l'abîme avec une folle rapidité, la haine et l'horreur du pouvoir éxécutif avait atteint son point culminant, et en même temps, le sentiment paralysant de l'inutilité de toute résistance contre la terreur du régime avait disparu, car on s'était déjà détourné définitivement de la légende d'invincibilité répandue par la propagande. Pour ainsi dire subitement, et sans qu'il ait eu un penchant particulier ou encore moins qu'il s'y soit efforcé, Kaltenbrunner, a été enlevé à la vie retirée qu'il avait menée jusque-là, à'une vie qui, malgré, le rattachement de l'Autriche, n'avait pas été entachée au point de vue criminel du droit des gens et il fut jeté dans le filet des seconds les plus importants du plus grand des meurtriers. Pas volontairement bien au contraire, contre sa résistance répétée et malgré les efforts qu'il fit pour être envoyé au front. C'est dans cette situation d'ensemble spirituelle de son

H1297 - 0028

pays que se développa l'accusé Kaltenbrunner.

Je pourrais m'abstenir me dira-t-on étant donné le fleuve de sang et de larmes, d'éclairer la physionomie morale et psychologique de cet homme. Tout à fait en dernier lieu, et je vous demande de ne pas vous méprendre sur mes paroles, je ne puis m'empêcher, en tant que défenseur de cet homme, d'être remué par la thèse d'une portée universelle du grand Augustin, peut-être encore à peine accessible à la génération sans Dieu actuelle " Hais l'erreur mais aime l'homme". Aimer? oui, dans la mesure où la justice doit être la justice n'est plus que vengeance, vengeance à laquelle l'accusation se défend expressement d'être accessible. C'est pourquoi je dois, pour l'amour de la Justice, vous montrer que Kaltenbrunner n'est pas l'enfant spirituel, comme l'a fréquemment représenté l'accusation: c.à.d. le "Petit Hitler" son "homme de confiance" le second "Heydrich"

H1297-0029

Je ne crois pas qu'il soit l'être glacial dont a parlé ici, simplement d'après les on-dit, le témoin Dr.Gisevius, d'une façon si absolument négative.

L'accusé JODL a déclaré ici devant vous, que Kaltenbrunner n'appartenait pas au cercle des hommes de confiance d'Hitler qui se réunissaient de temps en temps autour de lui, après les entretiens de service journaliers au Quartier Général du Führer.

Par contre, le témoin Dr. Mildner, sans que l'accusation ait mis en doute sa déclaration, a fait connaître dans les termes suivants, les résultats de ses propres observations ;

Je peux certifier ce qui suit par ma propre expérience Je connais personnellement l'accusé Kaltenbrunner.Il était, dans sa vie privée, un homme sans reproche. A mon sens,sa nomination au poste de Chef de la Police de Sécurité et des SD après qu'il eut été Chef supérieur des SS et de la police eut lieu parce que Himmler, après la mort de son rival principal Heydrich, en juin I942, n'avait personne ou ne supportait personne sous ses ordres qui, par sa situation, put le mettre en danger.

L'accusé Kaltenbrunner était, sans contredit, pour Himmler, le moins dangereux. Kaltenbrunner n'avait aucune ambition et ne désirait pas se mettre en avant par certains actes pour éventuellement supplanter Himmler. Il ne pouvait être question chez lui de "soif du pouvoir". Il est faux de le désigner sous le nom de "petit Himmler".

Procès-verbal allemand

p. 7597

H1297 - 0030

Les témoins von Eberstein, Waneck et dr. Hoettl ont déposé dans ce même sens (voir le livre de documents)

Malgré cela, cet homme a assumé les fonctions de la direction de l'Office Principal de Sécurité du Reich et il s'en est effectivement chargé complètement.

Je sais que cet homme souffre aujourd'hui fortement de la catastrophe qui s'est abattue sur son peuple et de l'inquiétude qui s'est emparée de sa propre conscience; il est du reste fort compréhensible que consciemment ou inconsciemment le Dr. Kaltenbrunner ne puisse plus admettre qu'il fut effectivement un temps où il eut la direction d'un Office, sous la pression duquel les pierres elles-mêmes auraient parlé si la chose avait été possible; car il faut apprécier la personnalité et le caractère de cet homme autrement que ne l'a fait l'accusation.

Pour le psychologue se pose la question de savoir comment un homme nanti de vertus que nous qualifions de bourgeoises normales, a pu accepter le contrôle suprême d'un office qui est devenu la perfection dans l'asservissement humain du XXe siècle, dans la mesure ou il est question de l'Allemagne. On peut trouver 2 raisons pour expliquer le fait que cet homme s'est

.....

H1297 - 0031

néanmoins chargé de cet office : l'un réside dans constation que le Dr. Kaltenbrunner, bien que faisant corps avec les intérêts politiques et culturels de sa patrie autrichienne, adopte le national-socialisme dans ses grandes lignes. Avant de s'engager dans une voie transversale avec ses secrets, il marche avec des milliers et des centaines de milliers d'autres Allemands, qui n'aspiraient à rien d'autre qu'à être délivrés des courants de découragement de cette époque et à marcher, sur cette route large, sur laquelle l'oeil du monde entier était fixé. Ainsi il était sans aucun doute partisan de l'antisémitisme, par exemple, mais d'un anti-sémitisme qui ne voyait que la nécessité de faire échouer l'envahissement du peuple allemand que les étrangers : il condamnait de façon tout aussi catégorique le crime insensé de la destruction physique du peuple juif, ainsi que le Dr. Hoettl l'assure clairement.

H1297 - 0032

Kaltenbrunner admira sûrement aussi la personnalité de Hitler dans la mesure où elle ne tourna pas de plus en plus à la misanthropie, devenant de ce fait étrangère au peuple allemand. Il approuva également, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même lors de son interrogatoire, des mesures de principes qui laissaient présupposer une contrainte plus ou moins forte, telle l'installation de camps d'éducation par le travail. C'est pourquoi nul homme raisonnable ne contestera qu'il était partisan du principe de l'installation de camps de concentration du moins d'une façon passagère et en moins pour la durée de la guerre, camps qu'on avait installés depuis longtemps déjà en dehors de l'Allemagne.

L'installation de camps de concentration (peu importe sa dénomination) lorsqu'on entend ce mot on se rappelle involontairement les paroles de Deute) est malheureusement connue dans beaucoup d'Etats. L'histoire a connue de tels camps il y a plusieurs dizaines d'années en Afrique du Sud, en Russie, en Angleterre et en Amérique pendant cette guerre; ils devaient servir, entre autres, à recevoir des hommes qui, par scrupules de conscience, se refusaient à faire du service militaire. En Bavière, le pays où siège actuellement le Tribunal, on connaît également de tels camps; on connaît aussi la détention "automatique" pour certains groupes d'Allemands. Sous le titre "Principes Politiques" le chiffre B5 du texte de la déclaration commune des trois hommes d'Etat dirigeants au sujet de la conférence de Potsdam du I7 juillet I946 décide entre autre que toutes les personnes, dangereuses pour l'occupation ou ses desseins doivent être arrêtées ou internées. De ce fait la nécessité de tels camps est reconnue. En ce qui me concerne, je hais ces installations qui ont pour but l'assainissement du genre humain, mais je dis ouvertement qu'elles se trouvent sur le chemin qui, lorsqu'on le pense jusqu'au bout,

H1297 - 0033

peut comporter et comporte des souffrances pour des hommes qui pensent autrement que l'Etat le désire. Ces déclarations n'ont pas pour but de minimiser les crimes contre l'humanité qui furent commis dans les camps de concentration allemands. En ce qui concerne Kaltenbrunner, je suis persuadé -et beaucoup de témoins ont confirmé ce point de vue- que cet homme était en fond de lui-même et selon la position officielle prise par lui depuis I943, un type de chef national-socialiste, qui constatait avec répugnance l'évolution de la vague de terreur et de la mise en esclavage, qui montait d'année en année en Allemagne. C'est pourquoi je considère comme important de se reporter à la déposition du témoin Eigrüber, suivant laquelle il est inexact d'affirmer que Kaltenbrunner avait fondé Mauthausen et de/lui reprocher le (Doc.Kr 6,Question I et 2).

La seconde raison -pour laquelle le Dr Kaltenbrunner a accepté la fonction précitée -se trouve dans le sujet des deux entretiens qu'il a reconnu avoir eus avec Himmler. Il en résulte que Kaltenbrunner était éventuellement prêt à se charger, à l'intérieur de l'Office principal de Sécurité du Reich, des postes en service d'Information pour l'Intérieur et pour l'extérieur, ceci avec la promesse de Himmler de pouvoir centraliser ce service d'Information,notamment dans le sens de l'adjonction et de le réunir du Service d'Information politique avec le service d'information militaire déjà existant de l'amiral Canaris: il est sans aucun doute exact,ainsi que les témoins Wonock, Dr Hvette, Dr Mildner et Ohlendorf, et l'inculpé lui-même le confirment) que Himmler, tenant compte de ce désir de Kaltenbrunner, s'est interposé lui-même dans l'exécutif après l'assassinat de Heydrich, de sorte qu'il ne se passe pas en Allemagne sur le terrain de l'exécutif, un évènement d'importance moyenne seulement, sans que Himmler ait dit le dernier mot et qu'il ait de

H1297 - 0034

ce fait confirmé l'ordre.

Le témoin Wenzel a confirmé le sujet des 2 entretiens de Kaltenbrunner avec Himmler de la façon suivante, qu'en raison de son importance, je tiens à citer textuellement:

Lorsqu'il y eut des connexions objectives, Kaltenbrunner a souvent mentionné qu'il s'était arrangé avec Himmler: il s'occuperait plutôt du secteur de politique extérieure, c'est-à-dire

H1297 - 0035

Himmler lui-même voulait prendre une influence personnelle plus grande dans l'éxécutif. A ma connaissance, Himmler était d'autant plus d'accord avec un règlement en ce sens, qu'il croyait pouvoir se fier à l'instinct politique de Kaltenbrunner dans les questions de politique extérieure, ainsi que cela résulte de différentes observations de Himmler".

Le fait que Kaltenbrunner s'est consacré affectivement d'une manoère tout-à-fait prépondérante et par besoin intérieur au service d'Information de l'Intérieur et de l'Etranger,, et qu'il prit ainsi de plus en plus l'influence espérée par lui sur la politique intérieure et étrangère, ce fait fut confirmé par différents témoins. Je rappelle les témoignes de Waneck et du Dr. Hoettl,et ainsi que ceux des accusés Jodl, Seyss-Inquart et Fritsche. Le Dr. Hoettl a déclaré:

"A mon avis, Kaltenbrunner n'a jamais eu le contrôle absolu de l'office central de Sécurité du Reich et à défaut d'interêt pour des questions de police et d'éxécution, il s'est occupé beaucoup plus du service d'information acquerant ainsi une influence sur la politique en général. C'est cela qu'il considérait comme étant son vrai domaine".

Je tiens à souligner les phrases suivantes qui se trouvent dans la déposition du Generaloberst Jodl:" avant que Kaltenbrunner est pris la direction du service d'Information à la suite de Canaris, il m'adressa de temps à autres de la région du Sud-Est, d'excellents rapports qui attirèrent mon attention sur son expérience en matière d'informations..... J'avais l'impression que cet homme s'y connaissait. A partir de ce moment je reçus comme j'en

H1297 - 0036

avais reçu de Canaris, et ce ne furent pas uniquement les nouvelles des agents proprement dites, mais il m'adressa encore de temps à autre, je dirai presque un paerçu politique sur la base des nouvelles qu'il avait reçues de la part de ses différents agents. Je remarquai particulièrement ces rapports résumant la situation de tous les pays étrangers, parce qu'ils révèlaient une franchise qui jusque là avait été inconcevable sous la direction de Canaris, de l'objectivité et dévoilaient le sérieux de toute notre situation militaire".

Le résultat auquel j'arrive sans peine en vertu de ma démonstration est le suivant: Kaltenbrunner a en vertu de la séparation par lui voulue du service d'information et de l'éxécutif policier occupé effectivement à l'intérieur de l'office central de Sécurité du Reich, une position qui avait pour but le service d'information et son aménagement toujours plus complet.

H1297 - 0037

c'était là le vrai métier de cet homme tel qu'il le désirait pour lui pour la durée de la guerre. Personnellement il vivait dans les conditions économiques modestes et je ne dis que la vérité en affirmant qu'il a quitté la scène de la vie politique aussi pauvre qu'il y est monté. Le témoin Wanock a prononcé une fois la parole suivante, qui est caractéristique pour Kaltenbrunner, à savoir que lui, Kaltenbrunner, se retirerait complétement de de son travail après la guerre, pour se consacrer comme paysan à la terre de sa petite patrie.

Celui qui examine ces faits, ne peut constater qu'à grand regret que cet homme ne s'est pas tenu par la suite, poussé par évènements politiques et militaires, aux limites qu'il s'était tracées lui-même. Son obéissance envers Hitler et de ce fait également à l'égard de Himmler, l'à soumise pendant les années 1943/45 à la nécessité apparente de garantir la stabilité des relation intérieures allemandes au moyen d'une contrainte policière. De ce fait, il devint coupable; car il est évident qu'il ne pouvait compter que sur des circonstances atténuantes à sa culpabilité devant le monde, que s'il avait réussi à prouver qu'il avait procédé réellement à une séparation nette de cet office IV, vraiment démoniaque, de la Police Secrète de l'Etat, qu'il n'avait pris part en aucune manière aux idées et aux méthodes, qui, je le crois du moins, ont conduit finalement, à l'introduction de tout ce procès. Cette séparation, je ne puis le nier, il ne l'a pas faite. Rien n'est vraiment prouvé en ce sens et sa propre déposition parle contre lui. Ainsi s'explique sans doute aussi la déclaration par lui faite devant le Tribunal au début de la présente procédure, déclaration que je voudrais appeler sa thèse de culpabilité :

H1297 - 0038

Question:

Vous êtes bien conscient du fait que vous faites l'objet d'une accusation toute spéciale. Le Ministère Public vous reproche des crimes contre la paix, ainsi que votre activité et votre participation intellectuelle à des crimes contre l'humanité et les lois de la guerre. Enfin le Ministère Public associe votre nom à la terreur de la Gestapo, et aux atrocités des Camps de concentration. Je vous demande à présent: Vous déclarez-vous responsable dans le cadre de ces chefs d'accusation rapidement exposés, et qui vous sont connus?

Réponse: Je voudrais tout d'abord déclarer au Tribunal que je suis pleinement conscient de la gravité des faits qui me sont reprochés. Je sais que j'ai contre moi la haine de tout un monde, et que maintenant qu'un Himmler, un Mueller, un Pohl ne sont plus en vie, je dois en répondre seul devant le monde et devant le tribunal... Je voudrais cependant déclarer, dès le début, que je prends la responsabilité de tout le mal qui a pu être fait depuis ma nomination au poste de chef de l'Office principal de Sécurité du Reich, dans le cadre de cet organisme, dans la mesure où cela s'est passé sous ma direction effective et où j'étais ou devais être informé des événements."

La tâche de la défense s'articule ainsi d'elle-même, en posant les questions suivantes. "Quelles sont les actions, bonnes ou mauvaises, entreprises par Kaltenbrunner depuis sa nomination au poste de chef de l'Office principal de sécurité du Reich, le 1er Février 1943?

2. Dans quelle mesure peut-on dire qu'il n'avait pas eu une connaissance suffisante de tous les crimes contre la guerre

H1297 – 0039

et l'humanité, et particulièrement de leurs points essentiels?
3. Jusqu'à quel point peut-on affirmer sa culpabilité, si l'on pense qu'il aurait dû connaitre les graves crimes contre le droit international auquel le Service IV de l'Office principal de sécurité du Reich (Police secrète d'Etat) a pris part directement ou indirectement ?

1. Qu'a fait Kaltenbrunner ?

Je passe sur sa participation aux évènements qui eurent lieu lors de l'occupation de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, et qui lui a été imputée à charge par l'accusation; en effet, avec quelque énergie qu'il ait toujours poursuivi le but qu'il s'était fixé,

H1297 - 0040

de rattacher au Reich sa patrie autrichienne, et d'utiliser a cette fin les forces SS qu'il commandait, ce but ne peut pas être considéré comme criminel aux yeux du monde. Il serait aussi vain de prétendre constater une faute punissable, dans la puissance des moyens mis en oeuvre, au moment où fut accompli le rattachement de l'Autriche au Reich, rattachement conditionné par l'Histoire et souhaité par des millions d'hommes. KALTENBRUNNER n'avait pas encore assez d'importance pour cela. Misère économique, mouvement en faveur du rattachement, National-Socialisme : telles sont les voies que suivait la majorité des Autrichiens, mais non pas l'idéologie nationale-socialiste ; car HITLER lui-même était, du point de vue autrichien, un rénégat sur le plan spirituel et politique. Et pourtant le mouvement autrichien en faveur du rattachement était déja un mouvement populaire bien avant que le National-Socialisme ait pris la moindre importance en Allemagne.

L'Autriche voulait se défendre par des plébiscites régionaux contre les traités de Versailles et de St Germain qui avaient interdit le "rattachement". Après les plébiscites du Tyrol et de Salzbourg, favorables dans la proportion de 90% des voix, les puissances victorieuses menacèrent de suspendre les envois de vivres. La prise de pouvoir de HITLER en 1933 paralysa ce mouvement, qui se situait au-dessus des partis, mais la situation critique de l'Autriche s'accentua et isola le régime DOLLFUSS-SCHUSCHNIGG. Le rattachement au domaine économique grand-allemand, qui supprimait le chômage massif et semblait par la être une source d'espoir, se révéla pour le peuple autrichien, dont les

H1297 - 0041

souffrances étaient lourdes, comme la seule voie vers la liberté. La vague d'enthousiasme qui déferla le 10 octobre 1938 sur toute l'Autriche, était sincère. Contester cela aujourd'hui serait falsifier l'histoire. Ce n'est pas le gouvernement DOLLFUSS SCHUSCHNIGG qui avait la légimité démocratique, mais l'Anschluss. On ne saurait, je crois, davantage prétendre, en se basant sur les raisons invoquées plus haut, a une faute punissable de la part de KALTENBRUNNER a l'occasion de sa prétendue activité dans la question de Tchécoslovaquie. La discussion sur la culpabilité et le châtiment ne devient brûlante, selon moi, qu'a partir du 1er février 1943. La révolte du peuple allemand a l'égard d'un des moyens de terreur les plus décriés, la prison par mesure de protection, avait déja crû démesurément dans les années précédant cette époque. Est-il juste de dire que KALTENBRUNNER lui-même, dont le tribunal a pu voir de nombreux ordres d'internement par mesure de protection, revêtus de sa signature, ressentait un dégoût intérieur contre cette sorte de violation de la liberté humaine ?

H1297 - 0042

Dr. No.

Plaidoyer.

Puis-je me référer à quelques phrases de son interrogatoire?

QUESTION : Saviez-vous que la prison par mesure de protection etait licite, et était souvent appliquée ?

REPONSE : Comme je l'ai déjà dit, j'ai discuté avec Himmler des 1942 sur cette notion de " prison mesure de protection " - Je crois même avoir , avant cette époque, correspondu d'une manière assez détaillée, aussi bien avec lui qu'une autre fois avec Thierack à ce sujet - Je ne tiens la prison par mesure de protection, telle qu'elle a été pratiquée en Allemagne, pour une nécessité d'ETAT, que dans un très petit nombre de cas, ou pour mieux dire pour une de ces mesures que justifie la guerre. Je me suis d'ailleurs élevé et j'ai manifesté mon opinion systématiquement, et souvent à juste raison, en me basant sur l'histoire du droit, contre cette idée et contre la pratique de toute mesure de ce genre . J'ai eu à ce sujet plusieurs entretiens avec Himmler et également avec Hitler . Au cours d'une réunion de procureurs, en 1944 je crois, j'ai officiellement pris position contre ce système, car j'ai toujours été d'avis que la liberté de l'homme compte au nombre de ses plus grand biens, et que seul un tribunal regulier, prévu par la constitution, peut par jugement la restreindre ou l'en priver. "

H1297 - 0043

Cet homme exprime ici les justes principes dont l'observance aurait épargné au peuple allemand et au monde les pires souffrances, et c'est le fait de ne pas les avoir appliqués qu'on lui impute à lui précisément qui, malgré ses idées saines, a conformé ses actions à la prétendue raison d'état - Il fut ainsi soumis malgré lui au principe de la haine qui, tôt ou tard, réduit toujours à néant les fondations de l'Etat le plus fort. " Cela est juste, qui profite au peuple " avait proclamé Hitler. Je crois bien volontiers que Kaltenbrunner regrette aujourd'hui profondément d'avoir trop longtemps obéi à cette maxime.

L'accusation n'a d'ailleurs pas pu produire une seule signature originale de l'accusé relative à des ordres d'internement par mesure de protection, et je ne tiens pas pour inadmissible l'affirmation de Kaltenbrunner, selon laquelle il n'aurait jamais donné sa signature pour une mesure de cette sorte ,

Je voudrais cependant m'épargner, étant donné le tragique qui résulte de tous ces ordres d'internement ,

pate 21 suite 1

H1297 - 0044

de perdre un seul mot pour établir si sa responsabilité est annulée ou du moins fortement atténuée par le fait que ces ordres ont pu être signés sans qu'il en ait connaissance; la question se pose alors naturellement de savoir comment un tel fait était possible dans une administration aussi exceptionnellement importante. Quoiqu'il en soit : dans des circonstances d'une telle ampleur et d'un tel tragique, le sentiment aurait tendance à ne faire presqu'aucune différence entre la connaissance des faits et leur ignorance par omission, car il voudrait rendre chacun des représentants d'une administration responsable de tout ce qui s'y passe. Cette notion constitue également le sens de la déclaration de KALTENBRUNNER citée plus haut, en réponse à la question de sa responsabilité de principe. Quand il s'agit du bonheur et du destin d'êtres vivants, on ne peut pas se couvrir du prétexte de l'ignorance des faits pour se soustraire à la peine, tout au plus pour l'alléger. Cela, l'accusé le sait aussi. Les ordres d'internement par mesure de protection étaient les avant-coureurs inévitables des camps de concentration. Et je ne dévoile pas un secret, lorsque je dis que la responsabilité de l'établissement d'un ordre d'internement par mesure de sécurité constitue également le début de la responsabilité du sort de l'interné dans un camp de concentration. Je ne pourrai jamais admettre que le Docteur KALTENBRUNNER ait eu connaissance des excès qui s'ajoutaient aux souffrances des milliers d'hommes qui succombaient dans les camps; car, des

H1297 - 0045

que les portes des camps de concentration s'étaient refermées, commençait l'influence exclusive de cette autre administration, que l'on a plusieurs fois nommée, l'Office Principal de l'Economie et de l'administration. Au lieu de me référer sur ce point aux déclarations de nombreux témoins, je m'en rapporterai à celles du Dr HOTTL, témoin qui a répondu à la question sur les rapports de subordination :

"Les camps de concentration étaient placés sous l'autorité exclusive de l'office principal de l'économie et de l'administration SS; ils échappaient donc à l'Office principal de sécurité du Reich et par conséquent à KALTENBRUNNER. Dans ce domaine, il n'avait aucun pouvoir ni aucune compétence"

D'autres témoins ont déclaré que KALTENBRUNNER devait être au courant des tristes conditions des camps de concentration; il n'est cependant pas douteux que les commandants des camps de concentration avaient intentionnellement fait en sorte que les excès coupables de leurs équipes de garde soient dissimulés à leurs supérieurs même.

H1297 - 0046

En outre, c'est un fait, qu'à l'arrivée des Alliés, on a trouvé un état de choses qui résultait presqu'uniquement de la situation militaire et économique catastrophique des dernières semaines de guerre, et que le monde rapporta à tort à une époque antérieure aussi. Les déclarations du Commandant du Camp d'Auchwitz Hoess, qui, à cause de l'activité qu'il eut plus tard au service central économique et administratif des camps de concentration, avait un apercu exact des choses, certifie l'affirmation ci-dessus dans toute son étendue - Hoess manque de tout motif intérieur pour faire une fausse déclaration - Celui qui comme lui, a envoyé des millions d'hommes à la mort, n'appartient plus au domaine des juges et des considérations humaines. Hoess a déclaré : "Ce qu'on appelle les mauvais traitements et les tortures des camps de concentrations.....n'étaient pas, comme on le suppose, une méthode, ils étaient plutôt des abus commis sur des prisonniers par certains chefs, sous-chefs et hommes." Ces éléments durent, selon la déclaration de Hoess, rendre compte eux-mêmes de leurs actes. Je ne crois pas avoir besoin de préciser que, selon la déclaration de divers témoins, les visiteurs des camps de concentrations étaient impressionnés et étonnés du bon état, de la propreté et de l'ordre de ces camps et que pour cela, ils ne soupconnaient pas les souffrances particulières des internés - Mais il serait de mauvais goût de ma part de contester qu'un chef du

H1297 - 0047

service d'information n'ait pas eu l'obligation, à la suite par exemple, des nouvelles propagées par l'étranger, d'éclaircir aussi les doutes éventuels à ce sujet pour des raisons d'humanité. Ceci me semble aussi être confirmé par la déposition du Dr. Meyer de la Croix-Rouge Internationale. (Doc. Kr.4, Question 7), car l'autorisation de faire visiter le camp juif de Theresienstadt par la Croix-Rouge Internationale et de ravitailler les camps de concentration en vivres et médicaments, est bien une preuve des mauvaises conditions dans lesquelles se trouvaient ces camps pendant les derniers mois de la guerre; mais personne n'aurait laissé des observateurs neutres et, de plus, étrangers jeter un coup d'oeil sur les camps, s'il avait su que dans les camps, ainsi que le prétend l'accusation, les crimes contre l'humanité étaient pour ainsi dire à l'ordre du jour. Je ne conclus donc pas que Kaltenbrunner avait une entière connaissance de ces "états de choses" dans les camps de concentration, mais qu'il était obligé de faire une enquête sur le sort des détenus. Kaltenbrunner aurait alors appris qu'une grande partie des détenus devaient leur internement en camp de concentration aux crimes qu'ils avaient commis, une partie beaucoup plus faible, à leur conception politique et idéologique, ou à leur race, etc... je conteste toutefois, d'accord avec Kaltenbrunner, que même alors, il eut appris ces abus primitifs contre l'humanité, ces excès et toute cette misère des hommes - Il était extrêmement compliqué en Allemagne de savoir

page 23 suite (fin)

H1297 - 0048

la vérité, et même le chef du Service central de Sécurité du Reich rencontrait en celà des obstacles presqu'insurmontables dans la hiérarchie des compétences et des pouvoirs de tiers services et personnes. Depuis 1943, le problème de l'amélioration du triste sort des détenus n'aurait pu être résolu que par la suppression même de ces camps. Or, cette Allemagne des douze dernières années, sans camps de concentration, aurait représenté une utopie. Kaltenbrunner n'était dans cet engrenage, vu dans son ensemble, qu'une bien petite roue.

J'ai parlé précédemment des ordres relatifs à la détention de protection et de leurs conséquences. Le Dr. Kaltenbrunner a reconnu la nécessité d'avoir des camps d'éducation professionnelle (Arbeitserziehungslagern) et ce, comme il l'indiqua au cours de son interrogatoire, à cause de la situation dans laquelle se trouvait l'Allemagne à l'époque de la misère sur le marché du travail et dans d'autres domaines. Et si je comprends bien, on n'a pas présenté de preuves convaincantes concernant les abus et les atrocités commis dans des camps de ce genre. La raison en est peut-être que ces camps n'avaient qu'une certaine ressemblance avec les camps de concentration, sans pouvoir leur être assimilés.

Kaltenbrunner a, par toutes les preuves possibles, réfuté l'accusation d'avoir signé aussi des ordres d'exécution. Les témoins, Hoess et Zutter, prétendent avoir vu des ordres de ce genre dans quelques cas isolés. L'accusation ne me semble pas non plus avoir prouvé que de tels ordres

H1297 - 0049

aient été donnés sans jugement ou sans raisons justifiant la peine de mort, à l'exception il est vrai, d'un cas particulièrement accablant que le témoin Zutter, adjoint du Commandant du camp de Mauthausen, a rapporté d'après des rumeurs dont il eut connaissance. Un télégramme portant la signature de Kaltenbrunner aurait autorisé, au printemps de 1945, l'exécution de parachutistes. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'a pas signé de tels ordres relatifs à la vie et la mort d'individus, parce qu'il n'avait pas le droit de le faire. Le Dr. Hoettl a déclaré comme témoin: "Non, Kaltenbrunner n'a pas donné des ordres de ce genre et, à mon avis, il ne pouvait donner ces ordres (concernant l'exécution de Juifs) de sa propre autorité". Et Waneck confirme expressément ce qui suit: "Je sais que Himmler décidait en personne de la vie et de la mort

H1297 - 0050

ainsi que d'autres peines infligées aux détenus des camps de concentration". Ceci prouverait que HITLER était seul à avoir plein pouvoir dans ce triste domaine.

Mais ce serait une erreur de ma part que de vouloir contester entièrement la culpabilité de KALTENBRUNNER en ce point. Lorsque de tels ordres étaient appliqués à des étrangers, en vertu par exemple de ce qu'on appelle le "Kommandobefehl" de HITLER du 18 octobre 1942, la question de la responsabilité se pose à l'égard de celui dont ces ordres portent le nom, car il pouvait arriver que ses subordonnés abusaient de sa signature. Il est certain que KALTENBRUNNER n'a jamais exercé la moindre influence sur la création du "Kommandobefehl". Mais on ne peut guère nier que cet ordre lui-même violait le droit des gens. L'évolution de la 2ème guerre mondiale en guerre totale donna forcément lieu à une foule de nouvelles listes de guerre. Dans la mesure ou de vrais soldats furent chargés de son exécution, cet ordre ne pouvait se justifier même par le motif humain, absolument compréhensible, de l'amertume provoquée par le comportement de gangster des groupes des kommandos en question,-et autre-. Heureusement, très peu d'hommes seulement ont été victimes de cet ordre de HITLER.

On me demandera peut-être si je suis obligé de discuter des points d'accusation, comme je viens de le faire, ou s'il m'a seulement été permis de le faire, puisque, à vrai dire, cela concerne l'accusation; je réponds à cela : si une défense

H1297 - 0051

est assez franche pour admettre le négatif en ce qui concerne une personne, on ne l'en écoutera pas davantage lorsqu'elle demandera au Tribunal de bien vouloir accorder au positif toute son importance. Mais existe-t-il un positif dans le cas présent? Je crois pouvoir répondre à cette question par l'affirmative. J'ai déjà souligné plusieurs faits qui se rattachent au moment où KALTENBRUNNER est entré en fonctions. Au cours de son activité qui ne dura que 2 ans, cet homme s'est constitué en représentant d'idées heureuses et humaines, Je rappelle son attitude vis-a-vis de l'ordre de lynchage de HITLER concernant les aviateurs ennemis abattus.

H1297 - 0052

le témoin, général de l'aviation Koller, a décrit l'attitude honnête de Kaltenbrunner sabotant complètement cet ordre. Après avoir exposé d'abord la teneur de l'ordre de Hitler et la menace que fit celui-ci, au cours de l'examen de la situation du jour, de faire fusiller quiconque saboterait cet ordre, Koller continue à reproduire les paroles de Kaltenbrunner. Je me permets de citer quelques phrases de la déposition de Koller:

Kaltenbrunner disait:" On ne comprend jamais exactement de quoi s'occupe la Sûreté. De telles choses ne sont aucunement de son ressort. Au reste, aucun soldat allemand ne fait ce que demande le Führer: il ne tue pas les prisonniers et si les partisans fanatiques et isolés de Monsieur Bormann essayent de le faire, le soldat allemand s'élève là contre. . .

En outre, je ne jouerai moi non plus aucun rôle dans cette affaire. . . ."

Koller et Kaltenbrunner étaient donc parfaitement d'accord dans cette affaire. Cette action positive de Kaltenbrunner, importante pour juger du caractère exact de sa personnalité, n'est pas tout . Le témoin, Dr. Hoettl, a affirmé que, pour le destin futur de l'Allemagne , Kaltenbrunner alla jusqu'à la limite de la haute-trahison sinon au-delà. Ce témoin p.ex affirme que pour la question hongroise , Kaltenbrunner sut incliner Hitler à la modération, en mars 1944 et empêcher les bandes roumaines d'y faire leur entrée, et que, grâce à son appui, le gouvernement national-socialiste hongrois, qui avait été prévu n'avait été installé qu'après un assez

H1297 - 0053

long délai. Le Dr. Hoettl dit ensuite textuellement:

"Depuis 1943, j'ai toujours fait part à Kaltenbrunner du point de vue que l'Allemagne devait essayer de mettre fin à la guerre par une paix conclue à n'importe quel prix. Je l'avais tenu au courant de mes relations avec un service américain à Lisbonne. J'ai aussi fait part à Kaltenbrunner que je venais de prendre contact, par la Resistance autrichienne, avec un service américain à l'étranger. Il se déclara prêt aussi à partir pour la Suisse avec moi et à prendre personnellement en mains les négociations avec un chargé d'affaires américain , afin d'éviter par là que le sang ne continuât de couler sans raison."

H1297 - 0054

Les déclarations du témoin, Dr NEUBACHER, sont dans la même ligne . Mais ce témoin a de plus fourni le témoignage d'agissements humanitaires positifs et importants de la part de KALTENBRUNNER. A la question de savoir si KALTENBRUNNER avait soutenu le témoin pour adoucir autant que possible la politique de terreur en Serbie, le Dr NEUBACHER répondit - et je cite textuellement - : "Oui, je dois beaucoup à l'aide de KALTENBRUNNER dans ce domaine. Les services de la police allemande de Serbie nous connaissaient, KALTENBRUNNER et moi, et savaient que celui-ci, en sa qualité de chef du Service de Renseignements à l'étranger, soutenait sans conditions ma politique dans les territoires du Sud-Est. Je suis ainsi parvenu a acquérir de l'influence sur les services de la police ; l'appui de KALTENBRUNNER me fut précieux dans les efforts que je faisais, avec l'aide d'officiers clairvoyants, pour ruiner le système jusqu'à présent en vigueur de la responsabilité collective et des représailles". Je mentionnerai en outre l'activité secourable de la Croix-Rouge de Genève dûe a son initiative même. Les témoins, Professeur BURCKHARDT, Dr BACHMANN, Dr MEYER, ont décrit l'activité de l'accusé dans ce domaine. Des milliers de gens purent ainsi passer de la détention à la liberté. Je voudrais encore attirer l'attention sur quelques paroles prononcées par l'accusé SEYSS-INQUART a propos de deux choses. Il dit que KALTENBRUNNER militait en faveur d'une autonomie complète de l'Etat polonais, mais aussi pour le rétablissement de l'indépendance des deux Eglises chrétiennes.

KALTENBRUNNER n'a pas cherché à réaliser sa volonté d'humanité dans ce seul domaine. C'est pourquoi il me semble important

H1297 - 0055

d'insister sur ses efforts pour faire comprendre aux Gauleiter d'Autriche que toute résistance aux troupes des puissances de l'Ouest était dénuée de sens et qu'il ne fallait donner a ce propos aucun ordre insensé de résistance. Ceci a été confirmé par le témoin WANECK. L'accusation a rendu KALTENBRUNNER responsable de l'évacuation et de la destruction projetée de certains camps de concentration. Je crois que cette preuve à non seulement manqué son but, mais que le contraire peut être considéré comme ayant été établi. A la question posée au Dr HOETTL, à savoir si KALTENBRUNNER avait enjoint au commandant du camp de concentration de Mauthausen d'ouvrir le camp aux troupes qui s'approchaient, le Dr HOETTL a répondu :

"Il est exact que KALTENBRUNNER a donné un ordre de ce genre. Il l'a dicté en ma présence, afin qu'il fût transmis au commandant du camp".

Comme complément a ceci, KALTENBRUNNER a déclaré très logiquement au cours de son interrogatoire personnel :

H1297 – 0056

Si sur son ordre le camp de Mauthausen, rempli de grands criminels ne devait pas être évacué, un ordre d'évacuer Dachau dont les occupants étaient inoffensifs, par rapport à ceux de Mauthausen, perd toute raison d'être.
La destruction du camp de concentration de Dachau et de ses deux camps annexes était d'après le témoignage du baron von Eberstein, le voeu de Giessler, alors Gauleiter de Munich: Enfin, le témoin Wenck a lui aussi confirmé qu'il n'avait pas eu connaissance d'un ordre semblable de Kaltenbrunner, mais que, dans la position qu'il occupait alors auprès de Kaltenbrunner, il aurait su si un tel ordre avait été donné ou même envisagé.
Qui, en fait a donné les ordres, ceci ne pourra plus être établi avec certitude. Le témoin Hoess parla dans son interrogatoire aussi bien d'un ordre d'évacuation donné par Himmler que d'un ordre direct de Hitler.
A propos de ceci, il me semble indiqué de revenir sur les affirmations du ministère public d'après lesquelles Kaltenbrunner avait pris part à la triste affaire de Sagan Me référant à la déclaration de Kaltenbrunner, confirmée ici par le témoin Wielen dans son interrogatoire, il me semble établi que Kaltenbrunner n'a été saisi de l'affaire pour la première fois, que plusieurs semaines après la fin de cette tragédie. Il me semble également douteux que les "groupes d'action" (Einsatzgruppen) comme on les appelle, qui avaient été créés, conformément à l'ordre de Hitler relatif aux commissaires et datant de 1941, aient encore été en fonction après l'entrée en service de Kaltenbrunner. Il y a quelques arguments pour et quelques arguments contre.

.....

H1297 - 0057

une expérience si riche dans l'appréciation des preuves que je n'ai pas besoin de fournir plus d'arguments.

2. J'ai délibérément traité d'abord la partie négative afin d'être d'autant plus autorisé, en conscience, à mettre aussi en relief le côté positif de la personnalité de Kaltenbrunner. Mais dans quelle mesure serai-je autorisé à déclarer que Kaltenbrunner n'a pas eu, en fait, une connaissance suffisante de bien des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au cours des deux dernières années de guerre avec une participation quelconque du bureau IV (Gestapo?)Une telle défense aurait-elle des chances de disculper entièrement le chef du Bureau central de la Sûreté du Reich? Kaltenbrunner a déclaré dans son interrogatoire avoir eu connaissance seulement très tard, en partie seulement en 1944 ou 1945, des ordres, ordonnances, directives, etc., sans parler du fait que leur genèse était déjà lointaine et remontant même pour une partie à quelques années avant son entrée en fonctions.

H1297 - 0058

Kaltenbrunner a mis en question l'existence de ces groupes pendant la période de son activité, au titre de chef du Bureau central de la Sureté du Reich. Je ne voudrais pas me perdre dans les détails, mais seulement attirer l'attention du Tribunal sur ces doutes. Il en est de même, par exemple, du"décret sur les munitions " (Kugelerlass), comme on l'appelle le document PS I650, USA 246, prouve que ce n'est pas Kaltenbrunner, mais le chef du bureau IV Mueller, qui a signé les dispositions en question, tandis que le document PS 3844, USA 80I, parle de la signature de l'accusé lui-même. Il me semble que le premier document est celui qui mérite d'être retenu. Puis-je enfin attirer votre attention encore sur des documents qui ont une force probante restreinte du fait qu'ils s'appuient uniquement sur des constations indirectes. Je crois que le Tribunal dispose

H1297 - 0059

Je ne veux pas entreprendre en ce moment la tentative de prouver en détail ces affirmations de Kaltenbrunner. L'accusation s'en est tenue exclusivement au fait de savoir si de tels ordres, décrets, directives etc. ont été donnés également alors que l'accusé était chef du bureau principal de la sécurité du Reich. Même pour un défenseur, il est souvent très difficile de suivre un accusé dans les chemins secrets du conscient et de l'inconscient. Peut-être aussi manque-t-il parfois au défenseur, qui se trouve en face d'une telle hécatombe atteignant tout un continent, le recul nécessaire à une liberté de jugement, et il se trompe. Au cours de son interrogatoire devant le tribunal Kaltenbrunner a mis en relief la difficulté que présentait sa situation, lorsqu'il entra en fonction le 1er février 1943, et je voudrais espérer que personne ne la méconnaitra. Le Reich se défendait encore et était encore dangereux en 1943 pour les adversaires qui l'affrontaient. Mais c'était déjà un combat pour un but qui résidait visiblement dans un lointain inaccessible. Celui qui essaie de saisir les rayons des roues d'une voiture lancée à toute vitesse vers un abîme est perdu. Avec cette situation sans issue, il y avait dans tous les domaines de la vie privée et publique une activité improductive, fruit d'une insécurité nerveuse. Cette situation a fait dire à Kaltenbrunner : Je vous prie de vous mettre à ma place. Je vins à Berlin au début de février 1943. En cette quatrième année de guerre les ordres et les décrets du Reich allemand

H1297 - 0060

étaient déjà entassés par milliers sur les tables et dans les placards des fonctionnaires. Il était absolument impossible que quelqu'un pût lire entièrement tout cela même en une année entière. Même si je m'en étais fait un devoir, je n'aurais jamais pu prendre connaissance de tous ces ordres." Je rappelle respectueusement à ce sujet, que d'après la déposition du Dr Hoettl et d'autres témoins, le bureau principal de la sécurité du Reich à Berlin comprenait, à l'époque où Kaltenbrunner était en fonction, environ 3 000 employés de toute catégorie et que

H1297 - 0061

Dr. No

Plaidoyer

toujours d'après les dire de ce même témoin- Kaltenbrunner n'a jamais eu des pouvoirs absolus dans ce service. Personne ne niera que Kaltenbrunner aurait dû se sentir obligé de se faire tenir au courant rapidement, tout au moins des évenements importants de tous les services du bureau principal de la sécurité du Reich, et que de cette facon il aurait eu connaissance rapidement, par exemple de l'action antisécurité de Himmler et de Eichmann, ou de bien d'autres mesures terroristes très graves. Je dois vous rappeller qu'en réponse à mes questions, Kaltenbrunner a déclaré expréssement et á plusieurs reprises devant ce tribunal que, lorsqu'il apprenait de tels évenements, il a toujours fait des contre propositions à Himmler et même à Hitler, mais qu'il n'a obtenu qu'un succès minime et après un certain laps de temps. Par exemple, l'accusé attribue à son initiative personnelle l'ordre donné par Hitler et executé en Octobre 1944 d'arrêter le massacre des juifs. Si difficile soit-il de juger si la puissance et l'influence d'un seul homme a pu suffire à stopper un tel programme d'anéantissement, dont l'execution était déjà en voie d'achèvement, je crois devoir dire sans me tromper que c'est à cet homme que des dizaines de milliers de juifs doivent d'avoir échappé à l'enfer d'Auschwitz et de voir encore la lumière du jour.

Il résulte des témoignages du Dr. Bachmann et du Dr. Meyer, membres de la Croix-Rouge internationale (Dok Kr. 4 et 5 - question 4), que Kaltenbrunner avait demandé à la

H1297 - 0062

Plaidoyer

Croix-Rouge internationale d'envoyer des secours à un grand camp politique situé à Unskirchen près de Wels. Le témoin Waneck a dépeint ainsi les idées de Kaltenbrunner sur la politique anti-sémite de Himmler: Dans la hâte quotidienne où nous tenions nos conférences et où nous menions nos travaux communs de politique extérieure, nous ne nous sommes plus occupés de la question juive. Au moment où Kaltenbrunner est entré en fonction, cette question était déjà tellement avancée, que Kaltenbrunner ne pouvait plus y changer quoi que ce fût. S'il en parlait, c'était pour constater que des fautes avaient été commises, qui ne pouvaient plus être réparées. Il se confirme donc par ce témoignage que cette action anti-sémite dépendant des ordres donnés directement par Himmler, à Eichmann, était indépendante et que la position de Eichmann qui était déjà prépondérante au temps où Heydrich vivait encore, est devenue de plus en plus importante à tel point que celui-ci devint bientôt complètement indépendant dans tout le secteur question juive. (Doc 8 question 7) Selon le témoignage du professeur Burckhardt Kaltenbrunner au moment où l'on s'est attaqué à la question juive a déclaré: C'est une énorme stupidité, il faudrait libérer tous les juifs, voilà quelle est mon opinion personnelle (Doc 3 question 18).

Mais malgré tout, le problème de la culpabilité soulève la question fondamentale suivante: Un haut fonctionnaire, chef d'un service influent, dont les subordonnés placés dans une échelle hierarchique dispersée, commettent couramment des crimes contre l'humanité et des infractions au droit

-30 suite 1.

H1297 - 0063

des gens, peut-il assumer de telles fonctions et rester en place tout en désapprouvant ces actes? La question peut-elle être différente si cet homme à l'intention de faire tout ce qui est humainement possible pour briser la chaine de ces crimes et devenir ainsi finalement un bienfaiteur de l'humanité ?

A mon avis, il faut répondre par l'affirmative, à la deuxième question. On ne peut porter la dessus un jugement de valeur qu'en se placant du point de vue des principes les plus élevés de la morale. Mon opinion à ce sujet est encore la suivante: Celui qui est animé d'une aussi louable intention n'est pas coupable si, du prémier jour où il est entré

H1297 - 0064

en fonction, il a repoussé toute participation directe à l'exécution de ces infractions, et profite de toutes les occasions, d'annuler ces ordres injustes et d'entraver leur exécution, et recherche même, ces occasions en se raidissant constamment et en employant toutes les ruses humaines. L'accusé lui aussi a vu et a ressenti nettement tout cela. Vu l'importance de la question je dois m'en rapporter à son interrogatoire.

Question: "Je vous demande si vous avez eu la possibilité, après avoir appris progressivement ce qui se passait à la Gestapo et dans les camps de concentration d'y changer quelque chose ? Si vous avez eu cette possibilité, pouvez vous dire qu'en restant à ce poste vous avez pu apporter un adoucissement, une amélioration de ces conditions ?

Réponse: "J'ai demandé plusieurs fois, à partir pour le front, mais la question brûlante que j'avais personnellement à résoudre était la suivante: Vais-je obtenir ainsi une amélioration, un adoucissement, un changement de ces conditions ou bien ai-je le devoir de rester à ce poste et faire tout ce qui m'est possible pour remédier à ce condamnable état de fait. Comme mes demandes pour partir au front avaient été repoussées à plusieurs reprises, je ne pouvais pas faire autre chose que de m'employer ici à faire dévier un système dont je ne pouvais plus changer les bases idéologiques et juridiques, fixées bien avant mon entrée en fonction par les ordres exhibés ici; Je ne pouvais qu'essayer d'adoucir ces mé-

H1297 - 0065

thodes pour contribuer à les supprimer définitivement.

Question: "Croyiez-vous pouvoir concilier avec votre conscience le fait de rester en fonction ?

Réponse: "Ayant toujours la possibilité d'exercer une certaine influence sur Hitler, Himmler et d'autres personnes, je ne pouvais pas, à mon avis, concilier avec ma conscience le fait d'abandonner cette position. J'ai cru de mon devoir d'intervenir personnellement contre l'injustice."

Ainsi l'accusé se réclame de sa conscience et vous devrez juger si cette conscience, en considérant son devoir vis-à-vis de l'Etat dont elle fait partie, mais aussi vis-à-vis de la communauté humaine, s'est trompée ou non. Le devoir de se raidir,

H1297 - 0066

comme je l'ai dit tout à l'heure, contre les ordres du Malin, existe pour tout homme, dans n'importe quelle situation, Kaltenbrunner, lui aussi, l'affirme expressément. Celui qui assume une charge de l'Etat doit pouvoir prouver en premier lieu qu'il a contribué à éliminer des injustices, aussi énormes que celles qui furent commises en Europe, celà dès qu'il en a eu connaissance, s'il ne veut pas être coupable. Le Docteur Kaltenbrunner a-t-il apporté suffisamment de preuves? Je laisse à votre jugement la réponse à cette question. Je voudrais cependant exprimer ici mon opinion: Cet homme n'était pas un conjuré, mais uniquement un sous-ordre, un homme dépendant. L'ordre de Himmler porte sur la nomination à l'office principal de la sécurité du Reich. Est-il juste qu'un ordre donné change tous les fondements du problème? La question est brûlante. Les statuts de ce Tribunal ont interdit d'invoquer un ordre donné pour éviter la condamnation. La raison donnée par le procureur américain repose sur la supposition qu'on connaissait ces crimes ou leur source en la personne des chefs supérieurs, connaissance qui interdit d'invoquer l'ordre donné. Un fait s'étend comme un fil rouge tout autour de ce procès, c'est que même un haut fonctionnaire, quel que fût le poste officiel qu'il ait occupé, ne pouvait entrer en fonction que sur l'ordre du représentant le plus élevé de l'autorité de droit public; car la destinée inéluctable du Reich, déjà manifeste dans les trois dernières années de la guerre signifiait pour tous les hauts dignitaires le renoncement à tout un côté de la vie dont beaucoup disent qu'il la rend digne

H1297 – 0067

d'être vécue. L'ordre maintint les dignitaires à leur poste durant toute la guerre comme dans un anneau de fer. Il est indubitable que celui qui refusait un ordre, particulièrement dans les dernières années de la guerre, devait craindre sa propre mort, et même, éventuellement, l'extermination de sa famille. De quelque côté que l'on envisage le problème du commandement en Allemagne après 1933, on ne peut refuser brutalement à un accusé d'invoquer l'état d'exception mentionné plus haut, car ce principe de l'état d'exception qui ne manque pas dans le droit pénal allemand, ni dans celui d'aucun peuple, civilisé, repose sur la liberté requise d'un homme pour affirmer sa culpabilité,

H1297 - 0068

Si le malfaiteur ne peut plus agir librement, pour qu'un autre lui enlève cette liberté par un danger direct et présent pour sa propre vie, la culpabilité tombe en principe. En ce moment je ne veux pas rechercher si dans le monde des réalités allemands, ces dernières années, un pareil danger direct et présent pour la propre vie existait constamment. Une restriction de la liberté du subordonné exista sans doute dans une mesure plus ou moins grande. Il me semble certain que Himmler aurait considéré comme un acte de sabotage un refus catégorique de Kaltenbrunner de prendre en charge le Bureau central de la Sûreté et, en conséquence, l'aurait fait disparaître.

Hitler a été un des plus grands démolisseurs du droit, que l'histoire mondiale ait vus jusqu'alors. Beaucoup de personnes admettent même l'obligation de tuer un tel monstre, pour assurer ainsi le droit à la liberté et à la vie de millions d'êtres humains. Pendant ce procès, au cours des dispositions les plus diverses de témoins et d'accusés, il a été parlé du coup d'Etat et particulièrement de l'assassinat du tyran. Je ne peux pas reconnaître là une obligation, mais le droit d'agir ainsi n'est certainement pas discutable. Si la violation de la liberté humaine se fait par la voie d'un ordre évidemment illégal ou par son caractère hostile à l'homme, la balance, dans le conflit se présentant alors entre l'obéissance et la liberté de la conscience, penche en faveur de celle-ci. Ce qu'on appelle le serment de fidélité ne pourrait non plus justifier une autre façon de voir, car chacun sent que la fidélité présuppose des obligations réciproques des partenaires de sorte que celui qui foule aux pieds l'obligation de respecter la conscience humaine dans la personne d'un subordonné, perd au même ins-

H1297-0069

tant aussi le droit de se faire obéir. La conscience torturée se libère et rompt les liens que le serment a noués. Peut-être maintes personnes me donneront-elle tort sur cette question, en rappelant la nécessité d'un ordre dans la communauté et l'utilité de l'obéissance justement dans l'intérêt de cet ordre. Elles parleront de la sagesse du chef et de l'impossibilité de pénétrer et d'apprécier les motifs de tels ordres, comme le chef peut le faire en raison de son amour de la patrie et elles se placeront à beaucoup d'autres points de vue. Si vrai que tout cela puisse être, il reste l'obligation impérieuse du

H1297 - 0070

s'opposer à cet ordre, qui, pour le subordonné poursuit visiblement la réalisation du mal et blesse sans équivoque le sentiment sain de l'humanité et de la paix entre les peuples et les hommes. "Dans la lutte d'un peuple pour sa vie ou sa mort, il n'existe aucune légalité". C'est une phrase non réfléchie jusqu'à la fin et qui ne mérite pas d'être réfutée, qui que ce soit qui la prononce. Même un danger immédiat pour la propre vie du subordonné ne pourrait m'amener à changer mon opinion. le Dr KALTENBRUNNER ne contesterait pas que celui qui est placé à la tête d'un service important pour la communauté est tenu aussi, dans les conditions précitées au sacrifice de sa vie. Si ainsi le danger direct et présent pour sa vie et celle de sa famille ne peut l'excuser, il diminue cependant sa culpabilité ; et KALTENBRUNNER ne veut qu'attirer l'attention sur cette appréciation morale et juridique de sa situation. Il a ainsi fait ressortir un fait constaté par l'histoire, qui a été l'un des motifs profonds de l'écroulement du Reich ; en effet, aucun homme vivant ne peut apporter à une communauté la liberté, la paix et la prospérité, s'il ne porte lui-même qu'avec dégoût les chaînes et a perdu la liberté, qui représente la marque décisive de tous les êtres portant la figure humaine. Je crois que KALTENBRUNNER aimerait renaître et je sais qu'il défendrait aussi cette liberté, même avec son sang. KALTENBRUNNER est coupable, mais l'étendue de cette culpabilité est moindre qu'elle ne semble l'être aux yeux de l'accusation. Il attendra votre jugement comme dernier représentant d'un symbole néfaste de la période la plus sombre et la plus tragique du Reich, - et il était quand même un homme qu'on ne

H1297 - 0071

Dr N°

Plaidoirie

pouvait rencontrer sans le sentiment d'une destinée tragique.